Document generated on 10/12/2024 12:14 a.m.

Recherches féministes

L'État-providence, providence de l'État à l'égard des femmes?

Bérengère Marques-Pereira

Volume 3, Number 1, 1990

L'amère patrie

URI: https://id.erudit.org/iderudit/057582ar
DOI: https://doi.org/10.7202/057582ar

See table of contents

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)
1705-9240 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Marques-Pereira, B. (1990). L'État-providence, providence de l'État à l'égard des femmes? *Recherches féministes*, *3*(1), 11–26. https://doi.org/10.7202/057582ar

Article abstract

While the «féminisation of poverty » is a concept introduced by contemporary feminist social scientists, the concept of « gender » as a category of analysis was introduced into British social policy discussion by women social investigators in the late nineteenth and early twentieth century. This article provides a case-study of the way in which the category of gender was introduced into social welfare policy discussion in Britain by Helen Bosanquet and Beatrice Wegg, as members of the Royal Commission on the Poor Laws and the Relief of Distress, 1905-1909.

Tous droits réservés © Recherches féministes, Université Laval, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

ARTICLES

L'État-providence, providence de l'État à l'égard des femmes ?

Bérengère Marques-Pereira

Quinze années de crise économique mettent en danger les fondements de l'émancipation des femmes amorcée en 1945 en Europe occidentale. Nous vivons une période de transition dans laquelle la place et la position de l'État dans la régulation sociale, ainsi que son rôle dans la formulation de « l'intérêt général » font un bond qualitatif qui ne peut qu'influer radicalement sur les rapports sociaux de sexes[1].

La crise de l'Etat-providence est trop souvent comprise comme une simple crise des finances publiques. Elle relève plutôt d'une rupture dans la configuration des rapports économiques, sociaux et politiques dont il est difficile d'en cerner l'issue. Mais il est sans doute possible d'en montrer l'importance au regard des aspirations des femmes à l'égalité avec les hommes. La crise ne les a pas démenties.

Poser ce problème exige de mettre en lumière la logique de l'État-providence dans les rapports de sexe. C'est là un préalable utile pour mener une réflexion théorique sur l'État, particulièrement nécessaire en cette période de crise de l'État-providence.

Les études récentes sur la relation des femmes à l'État posent un enjeu théorique majeur : la construction d'une approche de l'État à partir des rapports sociaux de sexes (*Cahiers de l'APRE* 1988; Del Ré 1989). Dans le cadre de ces travaux, les rapports sociaux de sexes sont considérés comme transversaux à tout le champ social (*Cahiers de l'APRE* 1985). Ces rapports constituent hommes et femmes en catégories soumises à une seule et même division sexuelle du travail, quel que soit le champ social de l'activité prise en compte (Combes et Haicault 1984 : 165-169). Une telle optique met en cause les schémas de raisonnement qui séparent et opposent les différents niveaux de la réalité sociale, car les dichotomies n'en traduisent jamais qu'une représentation fondée sur l'évidence première des faits, qui ne peut donner lieu à une transcription théorique (Ferrand et Langevin 1986 : 60). Un tel rejet implique dès lors d'appréhender l'imbrication des divers rapports sociaux, sans hiérarchiser les rapports sociaux de sexes et de classes, puisqu'« un rapport social ne peut pas être plus vivant qu'un autre, il est ou il n'est pas » (Kergoat 1984 : 210).

C'est à ce titre qu'il me paraît intéressant de mener une réflexion sociologique et politique sur la relation des femmes à l'État-providence. Dans le cadre de cet article, je me limiterai à mettre en lumière quelques effets sur la

famille de la socialisation marchande et étatique des besoins. Sans en faire un répertoire exhaustif, il s'agira ici d'indiquer la valeur heuristique de la problématique de l'hégémonie (qui sera explicitée dans les pages suivantes), pour préciser l'articulation des rapports de classes et des rapports de sexes dans le cadre de l'État-providence.

L'application de cette problématique aux rapports de sexes constitue une démarche à peine explorée. C'est récemment que des auteurs néo-gramsciens en ont posé les jalons (Buci-Glucksmann et Therborn 1981; Mouffe 1979 et 1983; Mouffe et Laclau 1987). J'ai, pour ma part, montré son caractère partiellement opérationnel pour l'analyse politique du rôle de l'État à l'égard de la politisation féministe et du droit à l'avortement médical (Marques-Pereira 1988 et 1989)[2]. Cette piste de recherche mérite certainement d'être creusée, car le rejet de l'économisme par des féministes marxistes demeure partiel. Leurs études ont certes apporté d'importantes contributions à la compréhension des relations entre l'État et la famille (Barrett 1980; Burstyn 1983; Eisenstein 1978, 1981, 1983 et 1984; McIntosh 1979 a, 1979b et 1984). Mais cette compréhension s'avère *limitée, car l'intervention de l'État dans les rapports de sexes correspondrait aux* besoins d'accumulation du capital[3]. Ainsi, McIntosh considère le rôle de l'État dans la reproduction du capital à travers le soutien qu'il apporte à un type de famille qui assigne les femmes au travail domestique gratuit et contraint celles-ci à n'être qu'une armée de réserve dans le procès de travail. Barrett limite la domination masculine au maintien d'une famille patriarcale sous le capitalisme, alors que Burstyn montre qu'aux différents stades du capitalisme, l'État assure la régulation de la force de travail dans des formes qui sauvegardent la domination masculine. Ces approches laissent dans l'ombre les dimensions de l'oppression des femmes qui ne sont pas réductibles à l'articulation de la famille patriarcale au mode d'accumulation. Par contre, Eisenstein dépasse cette vision instrumentale en appréhendant l'État capitaliste comme la condensation des rapports de forces économiques, sexuels et sociaux et en conceptualisant l'articulation de deux systèmes relativement autonomes : le patriarcat et le capitalisme. Dans la mesure où elle suggère que l'État est plus patriarcal que capitaliste, elles rompt certes avec l'économisme, mais non pas avec une pensée dichotomique qui hiérarchise les différents rapports sociaux.

Rares sont les analyses féministes qui ont pris en considération l'approche de l'État développée par Gramsci (Maroney 1988). Or, non seulement le néo-marxisme constitue un outil heuristique important pour les recherches féministes, même s'il est limité (O'Brien 1984), mais en outre l'approche gramscienne est sans doute l'une des plus intéressantes pour les études féministes qui refusent de réduire les rapports sociaux de sexes aux conditions de la production, en les appréhendant aussi dans leurs dimensions sociales et politiques.

La problématique de l'hégémonie

Mon propos est de souligner la pertinence de la problématique développée par Gramsci pour dépasser toute vision instrumentale de l'État, particulièrement inadéquate lorsqu'on entend saisir l'articulation entre les rapports de classes et les rapports de sexes. L'approche gramscienne de l'hégémonie présente la valeur heuristique de la méthode dialectique : un anti-dogmatisme dont la visée est de rendre compte de la singularité d'une situation par un travail de synthèse

concernant les médiations entre la société civile et l'État (Gramsci 1975 : 226-227).

Gramsci est le premier penseur marxiste qui a rejeté l'économisme dans ses aspects à la fois les plus visibles et les plus occultés : d'une part, la réduction des superstructures à un épiphénomène de l'infrastructure, d'autre part, la réduction des rapports de pouvoir aux seuls rapports de forces entre classes et entre fractions de classe. En effet, son approche de l'État comme organisateur de compromis entre classes et entre groupes sociaux rencontre la question absente de l'économisme : comment l'État developpe-t-il une action immanente, mais non réductible au rapport fondamental de l'exploitation capitaliste ? À mon sens, le fil conducteur de la réponse gramscienne réside dans la problématique de « l'intérêt général », en tant que pratique de pouvoir fondée sur la polarisation de la société en classes définissant un conflit irréductible en même temps que la recherche du consensus (Marques-Pereira 1989 : 113-117).

Les réformes sont le substrat matériel du consensus, dans la mesure où elles manifestent et traduisent des compromis et des luttes entre classes et entre groupes sociaux. La représentation, dans la société civile et dans l'État, des intérêts dont ces classes et ces groupes sont porteurs s'effectue le plus souvent par le biais d'un discours et d'une pratique de légitimation évoquant ou invoquant différentes conceptions de « l'intérêt général ». Explicitement ou implicitement mobilisées au cours des processus de politisation, elles peuvent tout à la fois masquer et révéler les divisions sociales, amortir ou au contraire radicaliser les conflits. Les figures de l'intérêt général, diverses et contradictoires, constituent une pièce maîtresse dans l'hégémonie d'une classe, car elles finissent par forger un sens commun qui unifie la société sans pour autant en nier les contradictions. L'hégémonie converge avec les options culturelles d'une classe ou d'un groupe social dominant, auxquelles certaines aspirations des classes et des groupes dominés sont incorporées. C'est pourquoi j'interprète le sens commun chez Gramsci comme le résultat d'une dynamique historique à travers laquelle un intérêt ou une aspiration de classe devient inter-classiste, ou à travers laquelle un intérêt ou une aspiration non classiste pénètre dans la sphère des affrontements et des compromis entre classes (Marques-Pereira 1989 : 116). L'hégémonie tend ainsi à créer, à organiser et à entretenir un consentement global à un ensemble de pratiques sociales, d'idéologies, de modes de vie, acceptés comme naturels, évidents et normaux. Le caractère de normalité que possède cet ensemble cohérent implique, de façon manifeste ou latente, la coercition, la répression et la violence. Il suppose en même temps un système ramifié d'institutions (écoles, familles, médias, églises, etc.) qui, toutes, possèdent une double dimension, matérielle et culturelle. Ces institutions sont issues des multiples rapports sociaux que les individus produisent et dans lesquels ils produisent leurs moyens matériels de subsistance et leur subjectivité sociale. Ce processus s'intègre à la division sociale du travail qui organise la structure matérielle.

En ce sens, la famille peut être appréhendée comme un appareil d'hégémonie, relais des conditions d'existence et de stabilisation d'un développement productif. Gramsci illustre ce phénomène dans les passages sur l'américanisme et le fordisme dans les « Cahiers de prison ». Il note tout d'abord l'autonomisation de la reproduction biologique par rapport au champ économique :

> Fonction économique de la reproduction : elle n'est pas seulement un fait général, intéressant la société dans son ensemble, qui réclame une certaine proportion entre les divers âges en vue de la reproduction et de l'entretien de la partie passive de la population (passive de façon normale, à cause de l'âge, de l'individualité, etc.), mais aussi un fait « moléculaire », qui se retrouve au sein des plus petits agrégats économiques, comme la famille [...] Les progrès de l'hygiène qui ont élevé l'âge moyen de la vie humaine posent sans cesse la question sexuelle comme un aspect fondamental et autonome de la question économique, aspect si important qu'il peut poser à son tour des problèmes du type de « superstructures ».
>
> Gramsci 1975 : 690

Gramsci se réfère ainsi à la perte d'importantes fonctions de la famille comme unité de production. Toutefois, son autonomisation à l'égard de l'économique n'est que relative, car la construction d'une hégémonie fordiste requiert :

> [...] une nouvelle éthique sexuelle conforme aux nouvelles méthodes de travail et de production [...] Il faut remarquer que les industriels (et particulièrement Ford) se sont intéressés aux rapports sexuels de ceux qui sont sous leur dépendance et, d'une façon générale, à l'installation de leurs familles; les apparences de puritanisme qu'a pris cet intérêt [...] ne doit pas faire illusion; la vérité est que le nouveau type d'homme que réclame la rationalisation de la production et du travail ne peut se développer tant que l'instinct sexuel n'a pas été réglementé en accord avec cette rationalisation, tant qu'il n'a pas été rationalisé.
>
> Gramsci 1975 : 692

Plus largement, le mode fordiste de l'accumulation implique l'organisation d'un ensemble de pratiques, d'idéologies et de modes de vie, qui traduit une hégémonie de classe tout à la fois économico-sociale et éthico-politique. C'est en ce sens que Gramsci affirme que :

> [...] les tentatives faites par Ford d'intervenir, au moyen d'un corps d'inspecteurs, dans la vie privée de ses employés, et de contrôler la manière dont ils dépensent leur salaire et dont ils vivent, est un indice de ces tendances encore « privées » [...] mais qui peuvent devenir, à un certain moment, une idéologie d'État, en se greffant sur le puritanisme traditionnel, c'est-à-dire en se présentant comme un renouveau des pionniers du véritable américanisme.
>
> Gramsci 1975 : 700

La phase fordiste de l'accumulation du capital exige donc une forme familiale monogamique, car celle-ci garantit la moralisation de la classe ouvrière par un contrôle social et politique de la sexualité, corrélatif des nécessités de discipline et de fixation de la main-d'œuvre. L'idéologie puritaine conçue comme « intérêt général » constitue le terrain d'articulation avec les rapports de production fordistes. La famille devient l'un des supports de l'hégémonie de classe en médiatisant les rapports socio-idéologiques internes aux rapports de production.

Gramsci paraît laisser la porte ouverte au réductionnisme de classe, puisque les positions dans le champ de la production semblent produire des effets nécessaires traduits en formes superstructurelles. Les rapports de sexes seraient réductibles à la valorisation du capital. En fait, il n'en est rien, si l'on a à l'esprit le caractère transversal de « l'intérêt général »[4]. En effet, une classe dominante devient hégémonique lorsque la pratique de pouvoir que représente le discours

de l'intérêt général inclut, non seulement des éléments inter-classistes dont certains se réfèrent aux intérêts matériels et non matériels des classes et des groupes dominés, mais aussi des éléments n'ayant pas un caractère de classe intrinsèque tels que le sexisme, que Gramsci considère comme une « idéologie-ciment ». Celle-ci peut s'articuler au libéralisme ou au socialisme qui lui donnent sa pertinence politique de classe à travers des aspirations différenciées.

Dans cette perspective, les rapports de classes sont appréhendés dans leur constante confrontation avec les rapports sociaux étrangers à la logique du capital. Cette confrontation se déroule au sein d'une série de pratiques traversées par le discours de l'intérêt général qui organise le terrain d'articulation des multiples rapports sociaux aux rapports de classes. Gramsci ouvre ainsi la voie à un dépassement du réductionnisme de classe. Cette rupture est primordiale pour analyser l'intervention de l'État-providence dans les rapports de sexes.

La logique de l'État-providence

L'État-providence est un État sur lequel la bourgeoisie n'exerce plus son hégémonie matérielle et culturelle : le rôle de l'État s'axe sur la recherche d'un consensus fondé sur des réformes qui limitent de manière tangible la domination du capital sur le travail, mais qui n'excluent ni les conflits ni la répression.

Soutenir que les réformes sont le seul résultat d'une politique volontariste et anticipatrice de l'État occulte que la recherche du consensus suppose l'existence de conflits dans une dialectique de l'intégration et de l'autonomie. En effet, cette quête s'est effectuée par l'institutionnalisation des luttes entre le capital et le travail dans des structures de consultation, de concertation et de décision, sans que les conflits soient jamais entièrement absorbés par le consensus ni l'autonomie par l'intégration. Car comment peser sur un rapport de forces sans une capacité, réelle ou virtuelle, de mobilisation et comment faire aboutir des revendications sans une participation active à ces structures ?

Certes, la consolidation de l'État-providence a permis une stabilisation du capitalisme en favorisant la paix sociale et l'élargissement des marchés intérieurs. Mais cette consolidation a été corrélative d'une extension des pouvoirs du mouvement ouvrier. En effet, la généralisation de la sécurité sociale, la négociation collective et la concertation sociale constituent une reconnaissance de la précarité à laquelle le salariat est soumis et de la légitimité institutionnelle des syndicats.

L'ensemble de ces réformes résultent et témoignent d'un rapport de forces requérant l'organisation des masses en forces sociales et politiques autonomes, dans des luttes qui, lorsqu'elles débouchent sur la négociation et le compromis, les intègrent à la vie économique, sociale et politique. Ces réformes sont la manifestation de deux logiques contradictoires, le marché et la justice distributive, qui trouvent leur légitimation dans une référence particulière à « l'intérêt général ».

L'extension du salariat, centrée sur la maximisation de la production et de la consommation de masse, s'accompagne d'une assimilation des intérêts des travailleurs salariés à l'intérêt général de l'ensemble de la société. Cette assimilation fonctionne à partir d'un cadre institutionnel qui semble vider le salariat de son contenu d'exploitation.

Ainsi, le plein emploi et l'augmentation du pouvoir d'achat, qui donnent accès à une consommation de masse, dont appréhendés comme un progrès social. La liaison entre les augmentations de productivité et la croissance des salaires réels est l'instrument d'un progrès social inscrit dans la négociation collective. Celle-ci est également conçue comme un moyen de paix sociale. Progrès social et paix sociale sont des valeurs légitimées par la recherche d'un consensus entre le capital et le travail à travers l'institutionnalisation de leurs conflits. La mise en cause de la domination immédiate du capital sur le travail est notamment relayée par une politique de concertation sociale entre le patronat, les syndicats et l'État, et par l'organisation d'une solidarité collective qui développe une série d'équipements collectifs, largement financés et gérés par les pouvoirs publics. Parallèlement se construit une conception de l'État comme pourvoyeur de bien-être social et d'égalité dans le cadre d'un progrès social lié à la paix sociale.

L'existence d'un salaire indirect (à travers les différentes prestations de la sécurité sociale) et d'équipements collectifs sont les supports de l'intervention de l'État dans la sphère domestique.

Sans doute la division sexuelle du travail entre hommes et femmes subsiste-t-elle, mais le modèle familial dominant depuis le XIXe siècle se désagrège. En effet, la physionomie des ménages se modifie radicalement : la diminution des taux de natalité, l'augmentation du nombre de ménages isolés, de cohabitants ou monoparentaux[5], ainsi que l'augmentation des taux de divorce l'attestent. L'instabilité familiale débouche sur une pluralité de modes de vie et de cohabitation et fait surgir un problème de régulation sociale largement assumée par l'État. Ce sont les « domaines étatisés du social » et les « domaines socialisés de l'État » (sphère intermédiaire entre le privé et le public dans laquelle s'inscrivent les services sociaux) qui gèrent désormais l'instabilité familiale (Vogel-Polsky, Vogel et Zaid 1985 : 92-107).

La sphère domestique s'articule plus étroitement aux institutions que l'État-providence a promues au rang de garantes du bient-être social : l'appareil scolaire, l'appareil sanitaire, les appareils de l'assurance collective. En effet, l'élargissement des fonctions sociales de l'État se traduit par un rétrécissement des fonctions traditionnelles de la famille dans la socialisation des individus. Une série d'activités afférentes, par exemple, aux soins de santé, aux soins aux personnes âgées, à la garde des enfants, s'effectue de plus en plus dans le cadre des appareils du bien-être social. De telle manière que la famille cesse d'être le lieu privilégié voué à la reproduction de la force de travail (Buci-Glucksmann et Therborn 1981 : 134).

Levons d'emblée l'ambiguïté que pourrait receler cette formulation. Elle pourrait faire croire que la reproduction domestique est un résidu d'un mode de production antérieur, voué à disparaître avec le développement du capitalisme (Laurin-Frenette 1981). Les travaux de Vandelac montrent, au contraire, que la reproduction domestique permet « d'assurer le fonctionnement interne et de relier entre eux des éléments fondamentaux de la société salariale : l'emploi et la production marchande » (Vandelac 1988 : 28)[6]. En outre, l'étude de Dandurand sur la famille du capitalisme avancé met en évidence que celle-ci demeure le lieu principal de la production des enfants, notamment par la procréation et l'assistance à la prime enfance, le lieu privilégié de la reproduction des êtres humains et, notamment, le lieu de transformation et de consommation des marchandises nécessaires à l'entretien de la force de travail (Dandurand 1981).

Autant ces deux auteures démontrent de manière probante à quel point la famille, sous l'emprise des rapports de sexes, et le travail domestique, assigné aux femmes, participent au maintien des rapports sociaux du capitalisme et à la subordination de la reproduction domestique à la production marchande, autant elles ne me semblent pas cerner réellement l'articulation de la famille à l'État. Car s'il est vrai que l'intervention de l'État dans la famille s'adresse aux femmes en tant que reproductrices et non comme individues, il me paraît difficle d'appréhender cette intervention uniquement comme un contrôle sur le processus de la reproduction sociale, sans souligner que les femmes acquièrent un rôle de médiation avec les institutions du bien-être et, qu'à ce titre, la famille s'articule directement à l'État, plus précisément à son rôle dans la reproduction de la force de travail. C'est en ce sens que la famille n'est plus le lieu *privilégié* de cette reproduction.

La prise en charge étatique des besoins a eu pour effet de mettre en cause les semblants de pouvoir des femmes dans le ghetto familial et d'effriter leur statut de mère et d'épouse. Ce processus ne signifie pas pour autant une dissolution des rapports de sexes ni une diminution du temps de travail domestique assigné aux femmes. Elles deviennent les supports des institutions sociales de l'État en gérant les relations de la famille avec celles-ci. À ce titre, la famille fait partie d'un système ramifié d'appareils d'hégémonie dans lequel les femmes acquièrent un rôle d'interface avec les institutions du bien-être social.

Ce rôle est allé de pair avec une série de réformes qui ont vidé la famille de ses aspects les plus autoritaires et les plus hiérarchiques. Ainsi, l'autorité paternelle a été remplacée par l'autorité parentale qui place les mères sur un pied d'égalité avec les pères vis-à-vis des enfants. Si l'État-providence a pu induire, à certains égards, une égalité juridique entre hommes et femmes, la subordination des femmes demeure. Mais la sphère domestique est désormais articulée *directement à l'État*.

La distinction entre la sphère privée et la sphère publique devient donc de plus en plus fragile. La sphère privée apparaît clairement dans ses dimensions collectives et politiques. C'est bien ce phénomène que le féminisme des années 70 exprime dans le slogan « le privé est politique » et dans sa dénonciation de la famille comme domaine privé par excellence. C'est à travers cette politisation de la sphère privée que le féminisme donne une signification politique aux rapports de sexes (Rowbotham 1986 : 87-92). Le féminisme ouvre un champ de conflictualité sociale, non réductible aux seuls rapports de production capitalistes. Par ailleurs, ce champ n'est pas non plus réductible à un ensemble de luttes pour la reconnaissance de droits, car affirmer que « le privé est politique » recouvre un processus d'individuation permettant de se poser et d'agir en sujet politique (Lamoureux 1989 : 150).

L'articulation de la famille à l'État a été corrélative de la socialisation marchande des besoins. En effet, l'extension du salariat, notamment par l'absorption de plus en plus grande de la main-d'œuvre féminine, est requise par le développement de la production et de la consommation de masse. Ce développement modifie, lui aussi, le visage de la sphère domestique. La croissance des taux d'activité féminine devient une tendance irréversible qui traduit des aspirations à l'indépendance économique et à l'autonomie financière. En même temps, la croissance de l'emploi des femmes favorise la création d'une demande solvable, nécessaire à l'écoulement de la consommation de masse :

les activités domestiques sont de plus en plus pénétrées par le marché. Cette pénétration s'accompagne d'une dévalorisation sociale des tâches domestiques qui se rationalisent et perdent leurs gratifications affectives (Vogel et Zaid 1984 : 46).

L'effritement du statut des femmes dans la famille explique dans une certaine mesure la prégnance d'une éthique du travail salarié dans la revendication des femmes : le travail salarié devient l'alternative au travail domestique. Certes, la participation des femmes à l'activité professionnelle s'effectue selon les modalités de marginalisation et de minorisation qui les concentrent au bas de l'échelle des salaires dans les emplois les moins bien payés, les plus répétitifs et les moins valorisants. Mais la valeur de progrès social apparaît comme l'antidote aux discriminations envers les femmes. Elle s'exprime, notamment, dans la reconnaissance juridique de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne les salaires, les conditions de travail, l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles. Par ailleurs, le développement de la consommation de masse rend nécessaire une réforme des régimes matrimoniaux qui consacre l'égalité juridique des époux et donne aux femmes le droit de gérer le patrimoine familial.

Dans le même temps, le rôle conjugal acquiert une signification culturelle nouvelle, du moins pour les classes moyennes salariées. Si le couple subsiste comme noyau du ménage, il fonde son existence sur la notion de contrat et d'association libre et volontaire entre deux individus qui cohabitent (Vogel-Polsky, Vogel et Zaid 1985 : 13-17). Dans ce cadre, le rôle maternel prend lui aussi un sens culturel nouveau. La maternité n'est plus identifiée au destin naturel et immuable des femmes. La diffusion des moyens modernes de contraception modifie le rapport à la sexualité et les relations entre hommes et femmes. Le corps féminin cesse d'être instrumentalisé et la procréation n'incarne plus la légitimation sociale et éthique du mariage (Rémy, Voyé et Servais 1980 : 155-159). C'est ainsi qu'émergent les aspirations à la parenté responsable et la revendication des femmes à disposer librement de leur corps.

Comment ces aspirations et ces revendications se situent-elles par rapport à l'État ? La valeur du progrès social identifiée à l'égalité fut essentielle pour la légitimité de l'État-providence. Celle-ci s'ancre dans une conception socialement dominante de l'État comme organisateur du bient-être social, réduisant les inégalités et les discriminations, supprimant les marginalités et les pauvretés. À ce titre, l'État-providence trouve sa légitimation sociale et politique dans une conception arbitrale de l'intérêt général :

> L'État ne doit pas unifier dans l'imaginaire un social divisé. Il doit intervenir concrètement *dans la sphère des intérêts privés en vue de contribuer à leur harmonisation. Il apparaît* alors que la réduction des inégalités sociales est un facteur décisif de l'établissement d'une harmonie des intérêts [...] Il doit contribuer à la réduction des inégalités sociales, écouter attentivement les revendications des individus et des groupes et agir au bénéfice de tous [...] L'État n'est plus le détenteur d'un intérêt général lointain, inaccessible, mystique [...[L'intérêt général [...] devient plus humain, plus palpable.
>
> Rangeon 1986 : 190

L'État peut ainsi donner l'image d'un arbitre neutre en corrigeant un rapport de forces trop visiblement en faveur des hommes. Il apparaît comme le garant d'un « intérêt général » immanent aux rapports de sexes.

Cette figure de l'intérêt général n'a jamais empêché l'État, bien au contraire, de neutraliser les différentes revendications des femmes, en technicisant, en fragmentant, en moralisant les multiples facettes des discriminations envers les femmes, en retardant la décision politique, en s'abstenant de toute réforme, voire même en recourant à la répression lorsqu'une revendication met en cause les héritages institutionnels essentiels à l'État. En outre, celui-ci a mis en œuvre un processus d'absorption des revendications féministes qui sape les véritables alternatives politiques autonomes ou qui retourne ces revendications contre les objectifs du mouvement des femmes (Lamoureux 1981, 1986). Il est certain que l'État-providence a développé des politiques assurant une stabilité, fût-elle précaire, aux rapports de sexes (Siim 1988 : 161).

Aussi peut-il paraître paradoxal que le mouvement des femmes ait considéré l'État comme interlocuteur privilégié. Ce l'est moins qu'il n'y paraît, si l'on a à l'esprit que l'État est l'acteur principal de la régulation sociale, en tant que médiateur des compromis entre les classes et entre les groupes sociaux.

La crise de l'État-providence

Qu'en est-il aujourd'hui, à l'heure où les valeurs de progrès social et d'égalité, propres à l'idéologie de l'intérêt général de l'État-providence, se vident peu à peu de leur contenu ? Comment décrypter les rapports entre le féminisme et l'idéologie de l'intérêt général, en cette période de crise de l'État-providence ? Pour répondre à ces questions, il me paraît utile de préciser la signification que recouvre l'approche de l'État comme organisateur de compromis.

Cette approche se fonde sur le concept d'autonomie relative de l'État, développé par Poulantzas et Miliband, à la suite de Gramsci notamment. Appréhender l'État comme la condensation d'un rapport de forces entre classes (Poulantzas 1968) ou parler de l'État comme l'organisateur de compromis entre classes (Miliband 1969), c'est refuser d'en faire une entité extérieure à la société civile, pour y voir l'écran poreux des stratégies et des tactiques des luttes menées par des classes qui s'affrontent. Le néo-marxisme de Poulantzas et de Miliband constitue ainsi une rupture avec l'économisme. Mais leur approche demeure cependant réductrice au regard des rapports sociaux de sexes. Parce qu'on ne peut concevoir l'État comme une entité isolée des rapports sociaux de sexes, sans réactiver l'idée de son extériorité par rapport aux forces sociales et politiques, l'imbrication des rapports de classes et de sexes est centrale. Tant les uns que les autres sont constitutifs du social et, à ce titre, pénètrent et s'infiltrent dans l'État. Si celui-ci est ainsi traversé par les luttes, comment supposer qu'il est l'instance ultime de régulation des contradictions sociales ? La fonction de cohésion sociale de l'État tient à l'idéologie de l'intérêt général qui proclame, invoque ou évoque le progrès, l'égalité, etc. Cette idéologie s'avère efficace, car elle constitue un filtre aux luttes qui pénètrent l'État et permet à ce dernier de se présenter comme le garant d'un « intérêt général » immanent aux rapports sociaux. Cet « intérêt général » occulte et affirme, tout à la fois, les différences, les divisions et les hiérarchies sociales, multiples et diversifiées.

Dans cette perspective, la définition que Jenson donne de l'État me paraît particulièrement utile : cette auteure considère l'État comme le lieu où se traduisent de manière visible les divers rapports de forces à l'œuvre dans la construction sociale des différences. En proposant la notion « d'univers du

discours politique », elle montre que l'État est le lieu où s'articulent les discours et les représentations participant à la fondation permanente des rapports de domination (Jenson 1988, 1989). Ces discours trouvent leur légitimation dans le recours, implicite ou explicite, à « l'intérêt général », dans la mesure où cette référence constitue la « matrice de tous les discours de légitimation » (Chevalier 1978 : 12) tenus au sein des institutions sociales et politiques.

J'indiquerai dans mes conclusions en quoi l'approche de Jenson me paraît fort pertinente pour situer les rapports entre le féminisme et l'idéologie de l'intérêt général, en cette période de crise de l'État-providence.

Au début des années 80, le thème de la crise de l'État-providence a eu beaucoup de succès en Europe à la fois chez les ultra-libéraux influencés par l'École de Chicago (Hayek 1980), dans les discours néo-libéraux sur la nécessité de renforcer la compétivité et de restaurer les capacités d'accumulation, et aussi chez une partie de la gauche dénonçant la perte de légitimité de l'intervention étatique, tenue pour déresponsabilisante et bureaucratisée (Rosanvallon 1981). Ces discours n'ont cependant pas eu le succès prévisible : nulle part en Europe il n'a été question de supprimer purement et simplement la protection sociale, nulle part l'extension de la notion de « risque social » (Ewald 1986) à toute la population n'a été contestée et sa prise en charge étatique abolie.

Il est vrai que la fin de ce siècle se caractérise par une lutte d'hégémonie dans laquelle l'internationalisation de l'économie, sans cesse accrue, déstabilise l'État-nation qui a été le cadre de l'État-providence. En outre, l'ouverture du marché unique européen, en 1992, risque d'accentuer cette déstabilisation. Par ailleurs, la régulation keynésienne conçue comme mécanisme anti-crise est remise en cause. Dans un tel contexte l'efficacité économique (la compétitivité) et le progrès social (la réduction des inégalités et la socialisation croissante des besoins) s'avèrent contradictoires : les valeurs propres à l'idéologie de l'intérêt général de l'État-providence se vident peu à peu de leur contenu.

La fonction de cohésion sociale de l'État fait un bond qualitatif sous les effets de plus de quinze années de crise économique qui se soldent par une transformation des rapports de forces entre le capital et le travail[6]. Cette transformation passe par un recentrage de l'État sur la logique du marché au détriment de la justice distributive. Les mesures communément nommées de dérégulation sont le support d'une restructuration du capital[7]. En effet, les atteintes à la sécurité sociale, la privatisation de segments rentables des services publics et les restrictions dans les fournitures d'équipements collectifs s'effectuent sous le signe de la compétitivité et de l'efficacité. En cette période de crise, l'État paraît bien avoir perdu son image de garant de « l'intérêt général ». Non seulement il reproduit les discriminations, mais en outre il crée de nouvelles inégalités dont les femmes sont les premières et les principales victimes.

La crise de la production et de la consommation de masse tend à pousser ces dernières hors du marché du travail et à les exclure d'une demande solvable. Il est patent que la pauvreté des femmes s'accroît plus que celle des hommes. Cependant, elles demeurent demandeuses d'emploi et n'acceptent pas de se voir pousser hors du salariat[8]. Mais la prise en charge socialisée du chômage ainsi que les autres prestations de la sécurité sociale pèsent lourdement sur les budgets de l'État. Aussi, celui-ci favorise-t-il un resserrement progressif des droits aux allocations de chômage et des autres revenus de remplacement. Les femmes en sont les premières cibles. Une série d'autres mesures valorisent à

nouveau le retour des femmes au foyer. Le désengagement de l'État dans la fourniture d'équipements collectifs, parallèlement à l'augmentation du travail à temps partiel, du travail à domicile, des statuts précaires de l'emploi, tout comme le développement d'une économie marginale, voir informelle, rendent plausibles l'accentuation de l'orientation des emplois féminins vers les fonctions traditionnelles, prolongement des activités domestiques, qui sont les emplois notamment les moins bien payés. La pauvreté des femmes ne peut alors que s'approfondir, dans la mesure où c'est bien l'absence ou le manque de revenus personnels qui en est la cause principale, plus que les séparations ou les divorces qui ne font que révéler cette situation (Peemans-Poullet 1988).

Dans un tel contexte, le féminisme peut-il peser dans la recomposition des rapports de forces entre le capital et le travail ? Le mouvement des femmes peut-il être le ferment social et culturel d'une restructuration de « l'intérêt général » ? En d'autres termes, dans quelle mesure le féminisme a-t-il la capacité de modifier « l'univers du discours politique », en s'attaquant au scénario actuel dans lequel la restructuration de « l'intérêt général » s'articule à des valeurs néo-libérales et anti-féministes qui s'infiltrent dans l'ensemble du corps social ?

Très souvent, l'on entend dire que le féminisme est mort. Il est bien sûr confronté à un problème de relais et de relève parmi les jeunes générations. Sa nature s'est modifiée : aux groupes de base qui refusaient la médiation institutionnelle ont succédé des groupes de pression qui acceptent la délégation de pouvoir et affrontent les sphères de la décision (Dahlerup 1988 : 20-24). Croire que le féminisme est un mouvement social dépassé, c'est négliger ce qu'il a fallu de luttes pour conquérir des réformes. La mémoire collective est défaillante : ce qui va de soi aujourd'hui n'était pas évident hier. Par ailleurs, entre la réforme arrachée par la lutte et la réforme appliquée par le pouvoir, il existe généralement un fossé. En outre, en cette période de crise, le fossé entre l'obtention de réformes et leur exécution risque de se creuser encore plus; enfin, certains acquis sont susceptibles d'être remis en cause.

Aussi, la représentation et la représentativité des femmes à tous les niveaux d'élaboration et d'exécution de la décision économique, sociale et politique sont cruciales, que ce soit dans les instances nationales, supra-nationales ou régionales.

Représentation et représentativité sont des éléments décisifs dans la dynamique de l'intégration et de l'autonomie des femmes dans les rapports de forces. Comment avoir du poids sans être un acteur social et politique autonome dont la société reconnaît la représentativité ? Comment faire aboutir des revendications sans représentation dans les structures de décision, et donc sans intégration dans les instances qui dessineront les figures d'un nouvel « intérêt général » ?

Ces questions sont moins simples qu'il n'y paraît si, à l'instar de Lamoureux, l'on accorde au féminisme une acception plus large qu'un simple mouvement en faveur de droits égaux et si l'on y voit un mouvement pour l'autonomie personnelle et collective des femmes :

> Autonomie personnelle, dans la mesure où ce qui est mis en évidence c'est qu'on doit cesser de considérer les femmes comme des êtres familiaux [...] autonomie collective, dans la mesure où c'est parce qu'elles se sont structurées en mouvement que les femmes ont pu avoir accès, comme actrices autonomes, à l'espace politique. C'est dans le mesure où les femmes s'assument comme groupes qu'il est possible d'imposer socialement l'existence des femmes comme individues.
>
> Lamoureux 1989 : 147

Le féminisme ne se trouve-t-il pas dès lors confronté à un dilemme ? Soit mettre en cause cette « matrice des discours de légitimation » qu'est l'idéologie de l'intérêt et risquer de ne pas pouvoir peser sur « l'univers du discours politique » et, donc, s'ôter les possibilités de faire aboutir les revendications en faveur des droits égaux. Soit participer à l'idéologie de l'intérêt général et risquer d'être absorbé dans « l'univers du discours politique » au point que le féminisme perde sa signification de mouvement pour l'autonomie. Poser ce problème invite à réfléchir à une dialectique de l'intégration et de l'autonomie en s'interrogeant sur les possibilités de transformer l'État.

Bérengère Marques-Pereira
Département de science politique
Université Libre de Bruxelles

Notes

1. Les rapports sociaux de sexes s'ancrent dans l'assignation prioritaire des femmes au travail domestique dans une relation de service et de dépendance personnelle à l'homme, mais ne se réduisent pas aux seules pratiques sociales qui se déroulent au sein de la famille. Par contre, les rapports sociaux de classes s'inscrivent dans la vente de la force de travail dans une relation de dépendance impersonnelle au capital, sans pour autant se circonscrire aux seules pratiques sociales qui traversent le champ de la production.
2. J'ai souligné que la fonction hégémonique de l'État à l'égard de la politisation féministe du « privé » repose sur la mise en œuvre d'une idéologie de l'intérêt général qui neutralise la radicalité critique des revendications féministes et que cette neutralisation permet de conforter les schémas de perception de la réalité, de telle sorte que les individus vivent comme une évidence première les hiérarchies sociales, en identifiant l'ordre à la sécurité; si l'idéologie de l'intérêt général constitue un mécanisme de relais des revendications sur la scène politique institutionnelle, elle agit également comme un mécanisme d'amortissement de ces revendications (Marques-Pereira 1988). Par ailleurs, j'ai montré que la problématique de l'hégémonie permet d'interpréter la non-décision belge en matière d'avortement, non pas comme le résultat d'une stagnation sociale, mais comme la manifestation d'un sens commun dans lequel « l'intérêt général » en tant qu'idéologie juridico-politique et éthico-politique permet de légitimer tant le consensus ou le conflit que la répression (Marques-Pereira 1989).
3. Pour un aperçu critique des approches fonctionnalistes et économistes qui perdurent dans les études menées par des féministes marxistes à propos de l'État, on se reportera à Randall (1988 : 11-13) et à Siim (1988 : 166-172).
4. Le caractère transversal, par rapport aux classes, de l'idéologie de l'intérêt général a été mis en lumière par Chevalier (1978 : 11-12) et par Legrand, Rangeon et Vasseur (1980 : 195).
5. Notons que la monoparentalité actuelle est issue des divorces et des séparations alors que l'ancienne monoparentalité était le fait du veuvage et de la maternité célibataire (Dandurand 1987). Soulignons, par ailleurs, que le terme familles nonoparentales occulte la réalité de ces familles dont la responsabilité est le plus souvent assumée par les femmes seules, et remarquons, plus largement, que les typologies de la famille reposent habituellement sur l'idée selon laquelle la famille est une unité, évacuant par là ses articulations à l'environnement économique et social, aux rapports sociaux de sexes et de classes (Bawin-Legros et Sommer 1987).
6. Par ailleurs, Vandelac (1981) a montré que le concept de travail repose sur la logique de l'extériorité et de la division.

7. Le terme de dérégulation est impropre « car il sous-tend l'idée qu'avec la modification, voire la régression de certaines fonctions étatiques, c'est tout le principe de la régulation qui disparaît. Une telle vue est pour le moins simpliste. L'émergence de nouveaux modes de régulation intégrant non pas une disparition de l'État mais une reformulation de son rôle, des lieux de son intervention et de ses modalités, est une possibilité d'évolution. Les politiques d'encadrement au niveau national, le glissement vers de nouvelles normalisations supraétatiques au plan européen, et même les conséquences directes des privatisations doivent être intégrées dans l'analyse pour apprécier le « plus ou moins d'État » obtenu » (Drumaux 1988 : 10).
8. La stratégie patronale actuelle est fondée sur une optimisation des ressources du capital. En effet, le patronat favorise l'individualisation des relations sociales du travail par le refus des rigidités du marché du travail au profit de la flexibilité; il préfère la liberté contractuelle au droit contraignant et la liberté du travail au droit au travail. La reconnaissance de la précarité du salariat s'estompe sous la valorisation du risque et de la compétitivité; elle s'ébrèche avec la valorisation de l'assurance privée aux dépens de l'assurance collective. Le syndicalisme, en tant qu'acteur institutionnel et mouvement social, est confronté à l'hétérogénéité croissante du salariat, due notamment à la multiplication des statuts précaires de l'emploi et au chômage massif. L'enjeu syndical est de demeurer une force sociale et politique s'adressant à l'ensemble des travailleurs et leur apportant des réponses collectives à des situations sociales de plus en plus hétérogènes.

RÉFÉRENCES

BARRETT, M.
1980 *Women's Oppression*. London, Verso.

BAWIN-LEGROS, B. et M. Sommer
1987 « Famille/familles : difficiles et mouvantes typologies », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 18/58 : 47-56.

BUCI-GLUCKSMANN, Ch. et G. Therborn
1981 *Le défi social-démocrate*. Paris, Maspero.

BURSTYN, V.
1983 « Masculine Dominance and the State », *Socialist Register*.

CAHIERS DE L'APRE
1985 N° 1.
1988 *Les rapports sociaux de sexe : Problématiques, méthodologies, champs d'analyses. Actes de la table ronde internationale des 24-26 novembre* 1987, 3, 7.

CHEVALIER, J.
1978 « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », in J. Chevalier (éd.), *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, 1. Paris, Presses Universitaires de France : 11-44.

COMBES, D. et M. Haicault
1984 « Production et reproduction, rapports sociaux de classes et de sexes », in *Le sexe du travail, structures familiales et système productif*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble : 155-174.

DAHLERUP, D.
1988 *The New Women's Movement, Feminism and Political Power in Europe and the USA*. London, Stage.

DANDURAND, R.
1981 « Famille du capitalisme et production des êtres humains », *Sociologie et Sociétés*, XIII, 2 : 95-11.
1987 La monoparentalité au Québec : aspects socio-historiques », *Revue Internationale d'Action communautaire*, 18/58 : 79-86.

DEL RÉ, A. (éd.)
1989 *Stato e rapporti sociali di sesso*. Milan, Franco Angeli.

DRUMAUX, A.
1988 *Privatisation = Moins d'État ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

EISENSTEIN, Z.
1978 *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism*. New York, Monthly Review Press.
1983 « The State, the Patriarcal Family and Working Mothers », in I. Diamond (éd.), *Families, Politics and Public Policies*. New York, Longman.
1984 « Féminism, and Sexual Equality Crisis », in *Liberal Feminism*, New York, Monthly Review Press.

EWALD, F.
1986 *L'État-Providence*. Paris, Grasset.

FERRAND, M., et A. Langevin
1986 « De l'origine de l'oppression des femmes aux fondements des rapports sociaux de sexe », in *À propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologiques*, vol. 1. CNRS-ATP.

GRAMSCI, A.
1975 *Gramsci dans le texte*. Paris, Éditions Sociales.

HAYEK, F.
1980 *Droit, législation et liberté (1973-1978)*. Paris, Presses Universitaires de France.

JENSON, J.
1988 « The Capitalist State and Women : the importance of historical analysis », *Cahiers de l'APRE*, 3 : 261-268.
1989 « Paradigms and Political Discourse : Protective Legislations in France and the United States before 1914 », *Canadian Journal of Political Science*, XII, 2 : 235-258.

KERGOAT, D.
1984 « Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux. De l'analyse critique des catégories dominantes à la mise en place d'une nouvelle conceptualisation », in *Le sexe du travail, structures familiales et système productif*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble : 207-220.

LAMOUREUX, D.
1981 « Mouvement social et luttes des femmes », *Sociologie et Sociétés*, XIII, 2 : 131-138.
1986 *Fragments et collages. Essais sur le féminisme québécois des années 1970*. Montréal, Éditions du remue-ménage.
1989 *Citoyennes ? Femmes, droits de vote et démocratie*. Montréal, Éditions du remue-ménage.

LAURIN-FRENETTE. N.

1981 « Féminisme et anarchisme : quelques éléments théoriques et historiques pour une analyse de la relation entre le Mouvement des femmes et l'État », in Y. Cohen (éd.). *Femmes et politique*. Montréal, Le Jour Éditeur.

LEGRAND. C.. F. Rangeon et J.-F. Vasseur

1980 « Contribution à l'analyse de l'idéologie de l'intérêt général », in J. Chevalier (éd.). *Discours et idéologie*. Paris. Presses Universitaires de France : 181-217.

MARONEY, H.J.

1988 « Using Gramsci for Women : Feminism and the Québec State 1960-1980 », *Perspectives féministes sur l'État canadien. Documentation sur la recherche féministe*, 17, 3 : 26-30.

MARQUES-PEREIRA. B.

1988 « Femmes et État ». *Chronique féministe*, 26 : 9-14.

1989 *L'avortement en Belgique. De la clandestinité au débat politique*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

McINTOSH. M.

1979a « The State and the Oppression of Women », in A. Kuhn et A.M. Wolpe, *Feminism and Materialism*. London. Routledge.

1979b « The Welfare State and the Need of the Dependant Family », in S. Burman (éd.). *Fit Women for Work*. London, Croom Helm.

1984 « The Family Regulation and the Public Sphere », in G. McLennan, D. Held et S. Hall (éd.). *State and Society in Contemporary Britain. A Critical Introduction*. Cambridge. Polity Press. Oxford. Basil Blackwell.

MILIBAND. R.

1969 *L'État dans la société capitaliste*. Paris, Maspero.

MOUFFE. CH.

1979 « Hegemony and Ideology in Gramsci », in Ch. Mouffe (éd.), *Gramsci and Marxist Theory*. London. Routledge : 168-204.

1983 « Socialisme. démocratie et nouveaux mouvements sociaux », in Ch. Buci-Glucksmann (éd.). *La gauche, le pouvoir, le socialisme*. Paris, Presses Universitaires de France : 147-156.

MOUFFE. CH. et E. Laclau

1987 *Hegemony and Socialist Strategy*. Londres, Verso.

O'BRIEN. M.

1984 « Hegemony and Superstructure : A Feminist Critique of Neo-marxism », in J.M. Vickers (éd.). *Taking Sex Into Account : The Policy Consequences of Sexist Research*. Ottawa. Carleton University Press : 85-100.

PEEMANS-POULLET. H.

1988 « Un faux débat : la féminisation de la pauvreté », *Chronique féministe*, 28 : 4-8.

POULANTZAS, N.

1968 *Pouvoir politique et classes sociales*. Paris, Maspero.

RANDALL, M.

1988 « Feminism and the State : Questions for Theory and Practice », *Perspectives féministes sur l'État canadien, Documentation sur la recherche féministe*, 17 : 11-13.

RANGEON, F.
1986 *L'idéologie de l'intérêt général*. Paris, Economica.

RÉMY, J., L. VOYÉ et E. Servais
1980 *Produire ou reproduire, une sociologie de la vie quotidienne*, t. 2. Bruxelles. Éditions Vie Ouvrière.

ROSANVALLON, P.
1981 *La crise de l'État-Providence*. Paris, Éditions du Seuil.

ROWBOTHAM, SH.
1986 « Feminism and Democracy », in D. Held, Ch. Pollitt (éd.), *New Forms of Democracy*. London, Sage : 78-109.

SIIM, B.
1988 « Towards a Feminist Rethinking on the Welfare State », in K. Jones et A. Jonasdottir (éd.), *The Political Interests of Gender, Developping Theory and Research with a Feminist Face*. London, Sage.

VANDELAC, L.
1981 « . . . Et si le travail tombait enceinte ? ? ? Essai féministe sur le concept de travail », *Sociologie et Sociétés*, XIII, 2 : 67-82.

VANDELAC, L. avec la participation de D. Belisle, A. Gauthier et Y. Pinard
1988 *Du Travail et de l'Amour : Les dessous de la production domestique*. Montréal, Éditions St-Martin.

VOGEL-POLSKY, E., J. Vogel et L. Zaid
1985 *Incidences des activités des ménages sur le secteur des services*. Bruxelles, Institut de Sociologie.

VOGEL, J. et L. Zaid
1984 *La mutation des relations entre le ménage et le travail*. Maastricht, Centre Européen Travail et Société.